

Communiqué de presse

Paris, le mercredi 28 septembre 2022,

L'Ordre des architectes et la Fondation Architectes de l'urgence se mobilisent pour l'Ukraine

Dans le cadre d'une **opération humanitaire d'envergure** engagée par le Centre de Crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français, **en faveur de l'Ukraine, la Fondation Architectes de l'urgence et l'Ordre des architectes participent à l'affrètement d'un bateau chargé de tous les biens mobilisés pour répondre aux besoins exprimés par l'Ukraine et ses voisins dans les domaines de la santé, de la sécurité civile, de l'abri d'urgence, de l'agriculture, de l'énergie et de l'aide alimentaire.**

Ce bateau quittera cet après-midi le port de Marseille pour se diriger vers la Roumanie, où l'aide sera ensuite acheminée et distribuée aux bénéficiaires.

Il s'agit en effet de répondre à l'urgence et à la détresse des populations Ukrainiennes face à la guerre qui sévit dans leur pays depuis février 2022.

Au total, ce sont **4 semi-remorques transportant 104 palettes** (comportant des bâches, de la visserie, des compresseurs, de l'électroportatif, de l'outillage de chantier, des EPI, de l'équipement électrique d'éclairage, de l'équipement de plomberie, des aspirateurs de chantier), **11 transpalettes et une trentaine d'échelles** qui ont été acheminés par la fondation Architectes de l'urgence **afin d'encourager et de soutenir les opérations de réhabilitation de logements endommagés mais encore habitables.** Ce matériel permettra quelques travaux limités en vue de préparer l'hiver **pour les populations victimes du conflit dans les localités de Tchernihiv et de Kharkiv.** Cette contribution représente un budget de **257 905 euros.**

Cette initiative s'inscrit naturellement dans les actions que porte l'Ordre des architectes.

En effet, **l'article 11 du plaidoyer d'intérêt général « [Habitats, villes, territoires. L'architecture comme solution](#) », présentant des recommandations visant à améliorer la qualité de vie, dans le respect de l'environnement, propose de développer la culture du risque en replaçant les architectes au cœur de l'adaptation face aux changements.**

Pour mémoire, lorsque la tempête Alex s'est abattue sur les Alpes-Maritimes, en 2020, provoquant des dégâts considérables, **le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA avait permis** à des architectes de conduire des missions d'évaluation sur le terrain, **en partenariat avec la fondation Architectes de l'Urgence.** Plus de 70 architectes de la région avaient répondu à cet appel.

Fort de cette expérience, l'Ordre des Architectes PACA poursuit le partenariat avec la Fondation des Architectes de l'Urgence dans le but de constituer un groupe d'architectes formés à l'architecture d'urgence qui pourra conduire rapidement et efficacement des missions d'évaluation sur tout ce territoire sinistré, en lien avec les autorités locales.

Aujourd'hui, 56 architectes formés et mobilisables peuvent répondre en quelques heures aux besoins d'urgence des habitants et des élus locaux en cas de catastrophe. C'est la première cellule régionale mise en place. Cette initiative a vocation à se développer en 2023 dans d'autres territoires.

Le Conseil national de l'Ordre des architectes en quelques mots :

Créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, l'Ordre des architectes se compose de **17 Conseils régionaux** et d'**un Conseil national** ; et représente les **30 000 architectes** de France.

En déclarant l'architecture d'intérêt public dans l'article 1^{er} de la loi, le législateur a confié à l'Ordre une **mission de service public**, celle de se porter garant de cet intérêt public que constitue l'architecture.

L'Ordre des architectes veille à **l'organisation de la profession d'architecte**, participe à **l'enseignement de l'architecture**, et à **l'organisation de la formation des architectes.**

Enfin, l'Ordre des architectes **promeut la qualité et la diffusion de la culture architecturale** et **représente la profession auprès des pouvoirs publics.**